

Jacques-Camille Paris, Le rôle du Conseil de l'Europe dans la politique européenne

Légende: Le 24 février 1950, Jacques-Camille Paris, secrétaire général du Conseil de l'Europe, prononce à Rome une allocution sur le rôle du Conseil de l'Europe dans la politique d'unification européenne.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Organisations internationales. Conseil de l'Europe - Constitution. Statut du Conseil de l'Europe, AE 12380.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/jacques_camille_paris_le_role_du_conseil_de_l_europe_dans_la_politique_europeenne-fr-36366d69-a9c5-47e4-8bb4-9396fbababc7.html

Date de dernière mise à jour: 14/05/2013

Le rôle du Conseil de l'Europe dans la politique européenne (Rome, 24 février 1950)

Je ne vous cacherai pas que je suis un peu effrayé de l'ampleur du sujet qui fera ce soir l'objet de notre entretien. S'il m'est relativement facile de parler du Conseil de l'Europe considéré d'un point de vue technique, la place de cette organisation dans la politique européenne peut prêter à des développements dont aucun n'a un caractère de certitude, Il faudrait tout d'abord partir d'une bonne définition du Conseil. Or, le préambule et l'article 1 du Statut, fruits d'une discussion qui a abouti à un compromis, ne disent rien de sa nature juridique, sauf qu'il s'agit d'une organisation destinée à grouper, à telle et telle fins qui sont énumérées, les Etats européens dans une association plus étroite. Dans ces conditions, on pourrait dire du Conseil ce qu'il est et ce qu'il n'est pas: le fait est qu'il existe ; en même temps, il ne rentre dans aucune catégorie juridique connue puisque dans l'état actuel des choses, il n'est pas une alliance, une confédération d'états et encore moins un état fédéral. Qu'il soit le début de quelque chose de nouveau, l'unanimité paraît exister sur ce point, comme également sur le fait qu'il a son origine dans le sentiment de l'unité intrinsèque des peuples européens et dans la reconnaissance de leur faiblesse.

Notons donc tout de suite qu'en parlant de l'Europe, nous entendons une réalité qui se définit mieux comme un mode de vie, un ensemble d'intérêts, de principes politiques et de valeurs morales que comme un espace géographique.

Remarquons ensuite que l'Europe de cet après-guerre connaît, comme celle du XIXème siècle et celle de 1919 des problèmes d'équilibre. Il suffit de citer le seul problème de l'Allemagne pour le démontrer. Mais quelles que soient les solutions recherchées en vue de réaliser un équilibre intérieur, celles-ci sont dominées par un facteur neuf, d'une importance prépondérante : la diminution de la puissance des pays européens, pris dans leur ensemble, par rapport aux deux grandes puissances extérieures : Russie et Etats-unis.

En présence de cette constatation, les plus avisés parmi les Européens se sont demandés si la cause de la faiblesse de leur pays réside seulement dans le fait des destructions provoquées par la guerre. Leur conclusion est que le mal est plus profond. L'organisation politique actuelle de l'Europe, divisée par des frontières renforcées, ne répond plus aux exigences de la société contemporaine.

Les exigences économiques, techniques, sociales et culturelles du monde actuel sont telles qu'aucun état européen n'offre, à lui tout seul, un cadre suffisamment large pour permettre aux forces caractéristiques de notre époque de s'y épanouir complètement.

Les Américains qui considèrent l'Europe, avec anxiété, comme une région tourmentée et instable, continuellement en péril et toujours susceptible de bouleverser le monde par ses crises, ne voient d'autre solution au problème européen que dans un processus d'unification qui rendrait à l'Europe un niveau de vie économique et une puissance qui correspondraient mieux, selon leurs propres normes, à sa richesse humaine et naturelle. Et en effet, l'Europe, malgré le cataclysme et les mutilations qu'elle a subies n'a pas, aujourd'hui, moins de ressources en main-d'œuvre, en habileté technique et peut-être même en matières premières, que les autres continents.

Le problème ainsi posé, ne comporte pas de solutions susceptibles d'être atteintes par la voie purement diplomatique.

Il ne s'agit pas en effet seulement d'aligner les forces existantes, mais d'en regrouper les composantes et surtout d'en susciter de nouvelles qui ne peuvent se manifester aujourd'hui, étant donné le cloisonnement de notre continent, que comme des velléités sans avenir.

En même temps, il ne faut pas oublier que les barrières existantes ont leur origine dans le temps. Même les barrières économiques artificielles les plus récentes ont déterminé de part et d'autre des décalages, qui demandent à être compensés progressivement. Les différences ne sont d'ailleurs pas uniquement économiques, mais aussi institutionnelles ; elles tiennent également à la différence de mentalité politique et de sensibilité de l'opinion publique.

On ne saurait d'ailleurs imaginer un passage immédiat de la division à l'unité, mais seulement une action progressive, pour deux raisons. La première c'est que l'Europe n'a pas, aujourd'hui, une marge d'énergie suffisante pour affronter à la légère des perturbations violentes ; la seconde, c'est l'existence d'un sentiment de solidarité qui est un des aspects positifs de notre société contemporaine et qui empêche de faire, comme par le passé, les plus dures expériences politiques et sociales sans égard pour les besoins immédiats des peuples.

Les experts économiques européens travaillent depuis trois ans à l'unification de l'économie européenne sur la base des propositions du Général MARSHALL ; en même temps, l'union douanière italo-française, le Benelux, le Finebel, l'Uniscan, constituent autant d'autres efforts pour intensifier les échanges économiques.

Il est indéniable que certains résultats ont été atteints et que d'autres sont sur le point de l'être ; mais l'impression se confirme de plus en plus que des négociations entreprises seulement sur le plan technique ne peuvent nous mener bien loin. Le caractère novateur des mesures proposées heurte certains intérêts existants et ces résistances ne peuvent être vaincues que par une volonté politique prépondérante. C'est seulement dans l'opinion publique que les hommes politiques et les techniciens qui affrontent les questions dans leur essence même puiseront l'autorité nécessaire pour réussir l'œuvre qu'ils ont entreprise.

Vous voyez que, parlant de l'unification de l'Europe, j'ai commencé par mentionner les problèmes économiques, pour affirmer d'ailleurs aussitôt que leur solution ne pouvait se concevoir en dehors d'une conception politique d'ensemble. C'est, je crois, un des travers de l'époque que nous vivons que d'imaginer que le processus inverse soit possible. Unifier l'Europe économiquement est une tâche de longue haleine qui prendra plusieurs années. Poursuivre cette tâche n'est donc pas une affaire d'occasion ; c'est positivement affirmer une croyance, c'est faire un acte politique, d'un caractère d'autant plus élevé que la voie qui mène à l'unification économique, même suivie avec prudence, est semée de difficultés et même d'embûches. Puisqu'il s'agit d'un acte politique, pourquoi ne pas le reconnaître et en tirer les conséquences ?

Bien des critiques, qui se posent cette question, ont reproché aux gouvernements membres du Conseil de l'Europe des lenteurs et des hésitations. Quel que soit le bien fondé de ces vues, il faut reconnaître qu'en instituant le Conseil de l'Europe, avec son Comité des Ministres et son Assemblée Consultative composée de parlementaires autorisés, les gouvernements ont montré qu'ils avaient compris leur rôle qui est parfois de précéder l'opinion et de lui fournir les instruments qui lui permettront de mûrir et de définir ses propres aspirations.

Le rôle uniquement consultatif de l'Assemblée, le système de vote du Comité des Ministres qui exige l'unanimité pour les décisions les plus importantes, le fait que le Conseil ne soit autorisé à présenter que des recommandations aux gouvernements ; toutes ces précautions ont suscité une vive impatience. Cela se comprend quand on connaît la gravité de la situation européenne. Mais considérant avec quelle facilité cette impatience se transforme en déception et en scepticisme, je me demande si elle n'est pas aussi la conséquence de la nervosité provoquée par les tragiques événements que nous venons de traverser et aussi de cette habitude, introduite par la guerre et les dictatures, qui consiste à attendre tout des gouvernements et à les regarder faire.

Il faut bien se rendre compte en effet que l'œuvre qui consiste à donner à l'Europe le cadre institutionnel qui lui manque, ne peut être accomplie en un jour. Ce qui importe en revanche, c'est affirmer hautement notre volonté d'agir toujours dans le même sens et de définir ce sens. A cet égard, j'ai relevé dans un article de M. FOSTY, paru dans une revue belge "La Revue Nouvelle" une idée qui me paraît essentielle : "Le bien-être de la classe ouvrière, tout autant que le standing des autres classes, est en corrélation intime avec la coopération internationale. L'internationalisme n'est plus lié à la lutte des classes mais commande l'être ou le non-être des peuples autant que leur bien-être. De l'économie internationale dépend pour une bonne part le degré de liberté spirituelle de toutes les classes et de tous les pays".

Je passe sur le fait que l'auteur semble attaché à la conception "économique d'abord, le reste viendra ensuite". Ce qui est frappant se sont les mots "liberté spirituelle". C'est en effet cette liberté spirituelle qu'il nous faut retrouver. Que les Européens aient le plus grand mal à se dégager des idées reçues, surtout en

politique, cela ne semble pas faire de doute. Qu'ils éprouvent confusément l'urgence de s'attacher à des formules nouvelles, ce n'est guère douteux non plus. Qu'ils hésitent à dépasser le stade des velléités parce qu'ils se sentent prisonniers comme citoyens ou comme membres d'une classe sociale, de conceptions d'autant plus strictes qu'elles sont liées à des intérêts auxquels ils se raccrochent désespérément parce que l'avenir est obscur, ceci aussi ne prête guère à controverse. Et pourtant des générations montent, qui ne doivent pas être trop satisfaites du chaos dans lequel leurs parents les ont plongées. Les laisserons-nous chercher seules leur voie? Ne devons-nous pas déjà nous efforcer de séparer dans ce que nous avons reçu nous-mêmes le bon, le moins bon et le mauvais ?

N'avons-nous pas laissé étouffer le bon qui nous a été légué, dans des cadres politiques naguère excellents, aujourd'hui d'une valeur discutée et probablement discutable ? A cette dernière question, beaucoup, parmi les mieux informés, éprouvent encore quelque scrupule à répondre sans hésitation ; je ne sais s'il est possible de connaître le problème dans toutes ses données et de le résoudre d'une manière rationnelle afin de ne plus hésiter du tout. Il me semble qu'une conviction suffise et il me semble que la jeunesse ait la conviction qu'il ne faut pas hésiter : elle doit avoir raison.

Ceci dit, même si la tâche est longue et surtout parce qu'elle est longue, il faut l'entamer tout de suite.

La question du renforcement des pouvoirs du Conseil de l'Europe est parmi les premières que l'Assemblée se soit posées, et que le Comité des Ministres ait examinées. La Commission des Affaires Générales de l'Assemblée est saisie de ces questions et fera bientôt des propositions concrètes.

Toutefois, l'autorité qu'une institution acquiert grâce à l'efficacité de son travail et à son ascendant dans les milieux politiques et auprès de l'opinion publique, ne peut résulter d'un simple renforcement de ses pouvoirs. C'est bien à ce point de vue que la première session de l'Assemblée de Strasbourg a été un succès.

L'Assemblée a compris quelle était la nature politique de sa tâche ; elle a compris que faire une société unique avec plusieurs sociétés semblables, mais distinctes, est un résultat qu'on ne peut atteindre d'un seul coup.

Le point de départ d'un renforcement efficace de l'unité européenne ne peut être un projet de constitution ; celui-ci ne peut être qu'un aboutissement. Il ne s'agit pas, en effet, de donner une forme à un résultat qui n'est pas encore acquis, mais de réveiller les forces qui permettront de l'atteindre. Il s'agit, en d'autres termes de pénétrer dans le tissu des intérêts politiques agissants, en favorisant les forces unificatrices et en décourageant celles qui y sont contraires:

le premier objet à examiner est donc la politique actuelle des treize Etats qui composent le Conseil, et de ceux qui se joindront aux premiers, afin de mettre en valeur leur contenu commun. L'existence d'une institution fortement constituée se justifie seulement si, dès à présent, les politiques des différents pays européens comprennent un ensemble d'objectifs communs qui soient difficiles à atteindre sans un effort organisé.

Or, quelques aspects du travail – à peine commencé – de l'Assemblée méritent d'être soulignés parce qu'ils démontrent l'ampleur des intérêts qui nous lient, au-delà de tous les contrastes partiels et même des différences.

Le premier problème, peut-être, par ordre d'importance, parmi ceux qui ont été posés au cours des travaux de l'Assemblée l'été passé et repris ensuite par le Comité des Ministres et la Commission Permanente, est celui de l'admission de nouveaux membres. Au centre de la question, il y a l'Allemagne Occidentale et également la Sarre.

De nombreuses raisons concourent à faire désirer l'inclusion de l'Allemagne dans le système occidental. Désir d'avoir la contribution de ce pays riche en énergie. Désir de concilier la reprise de l'économie allemande avec l'économie des autres pays européens, et d'éviter une concurrence ruineuse.

Mais, par-dessus tout, il importe, une fois pour toutes, d'entraîner les Allemands sur la voie de la véritable démocratie, en leur ôtant la tentation des expériences dictatoriales et des aventures militaires qui les séduisent si facilement. Strictement associée à un système de démocratie parlementaire, l'Allemagne sera moins portée à prendre des partis désespérés.

Par son énergie et ses ressources, l'Allemagne peut être, soit un grand élément de force, soit un péril très grave pour les démocraties européennes. Seule sa participation à un ensemble stabilisé par le poids réuni des autres pays, l'Angleterre incluse, peut offrir des garanties suffisantes et donner l'espoir d'un renforcement progressif de son esprit démocratique.

La Commission Permanente de l'Assemblée européenne a justement marqué quelle était la condition préalable de l'entrée de l'Allemagne au Conseil de l'Europe: le texte de la résolution prise par la Commission Permanente dit à ce sujet "La Commission Permanente s'est résolue à répondre favorablement à la demande d'avis du Comité des Ministres sur ce point, parce qu'elle est convaincue de la nécessité de ménager une place à l'Allemagne occidentale dans le cadre européen qui est celui du Conseil ; mais elle estime essentiel qu'avant qu'il ne soit procédé à cette admission, la République Fédérale allemande doit avoir affirmé qu'elle est décidée à se conformer aux dispositions du Statut et en avoir manifesté clairement la ferme volonté".

Mais les membres fondateurs du Conseil ont aussi quelque chose à faire, c'est de s'attacher à donner de la vie à l'organisation de Strasbourg. Les pays participants, anciens ou nouveaux, seront d'autant plus liés par l'œuvre commune que celle-ci aura un caractère plus décisif pour l'avenir de tous. C'est pourquoi, j'y reviens en passant, il paraît essentiel de ne pas attendre davantage pour renforcer les moyens d'action du Conseil. Le premier pas dans ce sens devrait être fait cette année. Nos constructions politiques doivent en effet être assez solides pour permettre de restituer sans arrière-pensée à tous les pays de l'Europe le sentiment de la valeur qu'ils représentent pour l'ensemble dans un cadre commun.

La façon dont a été posé le problème allemand souligne l'esprit de construction collective qui est celui du Conseil, esprit franchement démocratique, qui a son origine dans le libre développement de la personne humaine.

L'Europe a connu des périodes heureuses durant lesquelles il semblait que rien ne pouvait menacer la liberté, ni péril extérieur, ni crise intérieure. Ces illusions sont à présent bien loin, ensevelies sous les ruines de deux guerres mondiales. Nous savons combien de menaces se sont accumulées sur ce qui reste de nos libertés et avant tout celle d'un troisième et mortel conflit.

L'Assemblée de Strasbourg a vu, dans la collaboration pour protéger les fondements mêmes de la liberté, un des points essentiels d'un programme politique commun et a élaboré, au cours d'un débat, qui fut particulièrement intéressant à suivre, un projet de convention pour la sauvegarde des Droits de l'homme.

Ce projet soumis au Comité des Ministres est aujourd'hui étudié par un Comité d'experts gouvernementaux que les Ministres ont institué.

Cette convention aurait notamment pour objet d'empêcher un pays menacé par le totalitarisme de céder progressivement au mal dans la passivité générale. Le texte préparé par l'Assemblée prévoit la création au-dessus d'une commission chargée du triage des cas, d'une Cour Européenne compétente pour juger toutes les violations des droits fondamentaux qui y sont énumérés.

Je voudrais à ce propos, faire deux observations :

– premièrement – les travaux de l'Assemblée et de sa commission juridique ont été menés avec un sens très marqué de la réalité. On a préféré limiter par souci d'efficacité le nombre des droits garantis et laisser de côté certains droits qui prêtent à controverse.

– deuxièmement – j'espère ne pas sembler trop optimiste en disant que le seul fait d'avoir débattu la

question a une importance politique considérable.

Les travaux de l'Assemblée et de ses commissions dans le domaine économique ont déjà trouvé un large écho dans la presse européenne. Je n'entrerai pas dans une analyse détaillée de ces travaux me contentant d'indiquer les grandes lignes de la construction ébauchée.

Les problèmes dont il s'agit sont bien connus du public au courant des événements internationaux. C'est, si j'ose dire, le pain quotidien des chancelleries.

Aucun marché intérieur national n'est, par soi-même, suffisamment étendu pour permettre des fabrications à grand rendement, c'est-à-dire à des prix de revient tels qu'il soit possible d'équilibrer la balance commerciale et de concurrencer, dans une mesure suffisante, la production américaine.

L'objectif idéal est la création d'un marché unique européen et la spécialisation de la production, conditions essentielles d'un abaissement des prix de revient.

Les problèmes de la "libéralisation" des échanges commerciaux ont donc été discutés ainsi que ceux de la libre circulation de la main d'œuvre et des capitaux, et de la convertibilité des monnaies. A ce dernier propos la commission économique a élaboré un projet de fonds européen de stabilisation dont on retrouve la marque dans le projet qui a fait l'objet des discussions de l'O.E.C.E.

Mais, si l'O.E.C.E. est restée en deçà du plan qui lui était proposé, la Commission Economique du Conseil de l'Europe avait formulé des propositions qui allaient au-delà: elle affirmait en effet l'impossibilité de procéder à des réalisations concrètes et durables dans le domaine monétaire sans procéder simultanément à une coordination des politiques financières, budgétaires, commerciales, industrielles et agricoles des divers pays.

Parmi les mesures de transition, étudiées pour atténuer les conséquences du passage d'un système à l'autre, un projet tendant à la formation de compagnies européennes a été élaboré. L'idée fondamentale est celle-ci: il s'agirait de superposer aux économies cloisonnées qui existent aujourd'hui en Europe, un secteur économique libre, où évolueraient des sociétés qui se consacraient à la production de biens dont l'Europe éprouve impérieusement la nécessité. On pourrait envisager dans cet ordre d'idées de créer des Compagnies, soit d'intérêt public, soit d'intérêt privé, soumises à un statut particulier, créées avec l'autorisation d'un office dépendant du Conseil de l'Europe et placées sous son contrôle.

Le déficit en dollars qui pèse sur l'Europe et l'échéance de 1952 qui verra la fin du plan MARSHALL d'une part ; les mesures envisagées pour l'unification et l'amélioration de l'économie européenne d'autre part, ont enfin suggéré une action commune afin d'obtenir un abaissement des tarifs douaniers américains.

Comme vous le voyez, les thèmes en discussion sont nécessairement ceux qui sont discutés dans d'autres organismes internationaux et en particulier à l'O.E.C.E.

Il n'est pas en effet dans l'intention du Conseil de l'Europe de se substituer aux organisations techniques déjà existantes, ni de mobiliser des légions d'experts. Je dirai, en passant, que le Secrétariat du Conseil est composé d'un très petit nombre de fonctionnaires, destinés uniquement à assurer au Comité des Ministres et à l'Assemblée les services indispensables à la bonne marche de leurs travaux.

Car, la tâche du Conseil de l'Europe est tout à fait différente de celle des autres institutions internationales. Pour la remplir le Conseil doit resserrer ses relations avec ces organisations et en particulier avec l'O.E.C.E. Les éléments techniques assemblés et classés par les institutions spécialisées doivent servir de point de départ aux travaux politiques du Conseil ; réciproquement, l'orientation politique du Conseil doit avoir son effet sur les réalisations pratiques mises au point par les organismes spécialisés.

L'insécurité économique et l'insécurité politique ne sont que des aspects différents d'un même problème. Les problèmes militaires ne sont pas de la compétence du Conseil de l'Europe ; et, si aucune voix ne s'est élevée jusqu'à ce jour pour s'en plaindre, c'est parce que tout le monde sent bien qu'il y a un fondement à la sécurité qui a sa place à côté de la constitution des armées et de l'élaboration de plans stratégiques. Il s'agit du développement harmonieux des forces économiques, sociales et techniques, de l'organisation politique de la société, dans des conditions permettant l'expansion des énergies latentes du monde qui est né de la révolution industrielle.

Ceux qui ont entendu, l'été dernier, certains discours tenus à l'Assemblée de Strasbourg, savent que si l'on tardait trop à donner à l'Europe une organisation nouvelle, plus conforme à la situation mondiale, il serait difficile d'éviter une grave crise économique à la fin du Plan MARSHALL. Crises économiques signifient abaissement du niveau de vie des masses au-dessous des limites acceptables et chômage d'où résulteront des troubles sociaux dangereux.

J'ai fait d'autre part allusion, au début de cette causerie aux embûches dont est semée la voie qui mène à l'unification économique nécessaire. Craignons, dans cet ordre d'idées également de ne pas mûrir nos décisions. L'ouverture simultanée des marchés européens peut se faire sous le signe d'une concurrence impitoyable, qui provoquerait le chômage là où il n'existe pas et aurait pour conséquence générale l'abaissement des salaires et de l'assistance sociale. Tel est bien l'un des aspects les plus difficiles de la situation.

La liberté et la dignité humaines sont des valeurs élevées dont le respect devient difficile pour ceux qui sont cernés par le désespoir et par la faim. Ces états d'âme suggèrent plutôt les solutions extrêmes et les explosions violentes. Des bancs de l'Assemblée est partie à plusieurs reprises l'invitation à bien réfléchir à qui profiterait en fin de compte un tel état de choses, en même temps que l'on soulignait l'importance de certaines données sociales dont dépend une collaboration économique plus étroite.

Il faut tendre à un niveau moyen de garantie sociale qui soit le plus proche possible de celui des pays les plus avancés dans ce domaine. Les pays les moins avancés sur cette voie doivent être aidés ; ils doivent eux-mêmes déployer tous leurs efforts pour assurer à leurs citoyens une législation sociale adéquate et pour éliminer ou réduire le chômage. Les pays les plus avancés, au contraire, doivent chercher à absorber une partie de la main-d'œuvre en excédent à des conditions égales pour tous.

Je sais combien ce dernier point, vivement souligné par les Représentants italiens surtout au sein de la Commission sur les Questions sociales de l'Assemblée, tient à cœur à l'Italie.

Et à ce propos, puis-je ajouter que le problème des travailleurs migrants si important pour l'Italie, a fourni l'une des premières démonstrations de l'efficacité du Conseil de l'Europe dans l'immédiat.

La Conférence Internationale du Travail avait adopté une Convention sur les Travailleurs Migrants le 1er juillet 1949. Un mois plus tard, l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe examinait cette Convention et en recommandait l'adoption. Au mois de novembre, le Comité des Ministres, suivant les vues de l'Assemblée, recommandait aux gouvernements des Etats Membres la ratification de la Convention sur les Travailleurs Migrants.

D'autres aspects de la situation doivent également être pris en considération. Le sentiment national, qui au cours du siècle passé a donné une si riche contribution à la formation d'une Europe moderne, est tout de même un sentiment sujet à des excès et à des intransigeances, alimentés par une longue série de guerres.

Ramener les peuples au juste sentiment de leur propre individualité et, tout en valorisant leurs caractères spécifiques, développer la volonté de collaboration avec les autres peuples voilà les lignes essentielles d'un programme culturel européen.

Un fond de culture adéquat est à la base de la dignité humaine, de l'esprit libre et de la possibilité même de comprendre le sens d'une politique de collaboration.

Telles sont, très schématiquement exposées, les idées politiques, économiques, sociales et culturelles, autour desquelles se déroule l'activité du Conseil de l'Europe.

J'espère avoir réussi à vous donner le sentiment de leur unité intrinsèque fondée sur le fait que ces idées répondent à des intérêts vitaux communs et qu'il n'y a rien en elles qu'une véritable démocratie puisse rejeter.

J'ai insisté sur ces points plutôt que sur d'autres débats et travaux auxquels je me suis contenté de faire allusion et qui tendent à perfectionner le fonctionnement de l'institution et à renforcer ses pouvoirs, parce que je suis convaincu qu'un tel renforcement est la conséquence nécessaire de l'élaboration d'un programme d'ensemble.

Je sais bien que certaines discussions sur des questions de forme ont momentanément attiré l'attention bien plus que les aspects positifs du travail accompli. L'erreur est explicable. Notre devoir consiste à classer, comme on a commencé à le faire, les exigences communes, et à montrer qu'elles ne peuvent être satisfaites que par l'effort commun.

Ici une question se pose: s'agit-il de convaincre de la nécessité de l'union – comme d'aucuns le pensent – le groupe des hommes politiques responsables – et je ne parle pas seulement des gouvernements? S'agit-il, conformément à une saine doctrine démocratique, de convaincre les peuples, en partant de ce raisonnement, que s'il incombe aux hommes politiques d'éclairer l'opinion sur la situation et de laisser se développer les forces politiques adéquates, leur rôle doit se borner à interpréter la volonté générale lorsqu'elle est formée?

J'ai posé la question sous une forme qui ne me paraît pas tendancieuse mais qui fait ressortir la grave responsabilité des milieux dirigeants. J'ai trop souvent entendu dire: faut-il faire de la propagande auprès des gouvernements ou auprès des peuples? et l'on répond: "auprès des peuples". C'est poser le problème sous une forme simpliste car c'est faire bon marché de la responsabilité des hommes d'état.

Certes, les gouvernements ont fait le premier pas et le plus important en constituant une Assemblée destinée à élaborer et à généraliser une politique d'union. Tout de même, il ne faut pas oublier que nous ne vivons pas dans une période d'équilibre. L'attention est sollicitée de toutes parts. Les milieux dirigeants ont, à tout le moins, le devoir d'être clairs, de formuler clairement leurs desseins et de s'y tenir. L'opinion ne sait rien de ce qu'implique une politique d'union européenne; elle aurait même plutôt tendance à en voir surtout les inconvénients, parce qu'elle se méfie par réflexe acquis des constructions trop vastes et qui risquent d'écraser l'individu. Comment oublier que le XIX^{ème} siècle qui a considéré comme une libération la constitution des Etats tels que nous les connaissons, nous a légués finalement des cadres nationaux, manifestement trop étroits?

Je ne crois donc pas me tromper en disant qu'il incombe d'abord aux gouvernements de dire ce qu'il faut dire, car, j'en ai la conviction, le sentiment général, après les désillusions de ces dernières années, est surtout celui de l'impuissance.

Aujourd'hui, les hommes politiques et les esprits les plus avisés de toute l'Europe, se trouvent devant le même devoir: démontrer que dans la collaboration se trouve la seule sauvegarde de la liberté et de l'indépendance européennes, et montrer quel renforcement de la paix serait obtenu si nos pays, rendus plus forts économiquement et moralement par l'union, ne constituaient plus un ensemble d'éléments affaiblis – offert sans défense à l'esprit de domination et de violence d'autrui. Les gouvernements doivent rendre à chaque citoyen le sentiment de sa responsabilité individuelle dans ce grand débat. Après quoi, l'opinion saura bien devenir irrésistible.

Deux questions encore, parmi celles qui ont été débattues au cours des travaux du Conseil, méritent d'être mentionnées:

les différences de tendances idéologiques entre les gouvernements européens et les rapports avec le

Commonwealth britannique.

Sur la première, il y a une remarque à faire: les exigences de la société moderne ont réduit sensiblement la distance qui sépare une politique à tendance libérale d'une politique à tendance socialiste. Il n'y a pas de doute, par exemple, qu'un programme de base élevé, offrant des garanties sociales avancées comme celui dont nous parlions tout à l'heure, est commun aux deux tendances – socialiste et libérale – et qu'un contrôle étatique assez large ne peut être évité. Il suffit pour en avoir la preuve d'examiner les programmes sur lesquels se livre aujourd'hui la bataille électorale anglaise.

Dans ces conditions, la solution collective de certains problèmes européens ne devrait pas rencontrer de difficultés insurmontables. Si les accords régionaux comme le Finebel et l'Uniscan, qui rapprochent des pays qui ont des conceptions politiques plus homogènes, peuvent aplanir la voie à des formations plus amples, on ne peut que les accueillir avec satisfaction.

Quant au Commonwealth, l'Assemblée et la Commission des Affaires Générales, ont réaffirmé le principe que la solidité des rapports entre la Grande-Bretagne et le système mondial dont elle est le noyau est dans l'intérêt de toute l'Europe. Réciproquement, le Commonwealth ne peut que gagner à un relèvement de l'Europe, qui restituerait à cette région son ancien prestige auprès des peuples asiatiques et africains et qui rendrait disponibles des énergies dont ces populations ont encore besoin pour leur développement.

Un fait auquel le Conseil de l'Europe attache la plus haute valeur, est la sympathie que ses efforts suscitent aux Etats-Unis. La communauté européenne fait incontestablement partie d'une plus ample communauté de peuples libres, reliés par une culture de même origine. L'aide américaine en est une preuve, comme aussi l'intérêt suscité dans la presse américaine par la session d'été de l'Assemblée. Quelques correspondants américains ont été, en effet, parmi les interprètes les plus intéressés et les plus perspicaces des travaux de Strasbourg.

Je voudrais vous avoir montré avec une suffisante clarté ce qu'on a voulu faire en créant le Conseil de l'Europe et les tendances qui se sont dégagées depuis que le Comité des Ministres et l'Assemblée Consultative ont tenu, au mois d'août dernier, leur première session. Nous avons assisté au début d'une œuvre d'aménagement intérieur de l'Europe occidentale, et il n'est pas douteux que l'accomplissement de cette œuvre demandera encore du temps.

J'ai mentionné, il y a quelques instants, le sentiment d'impuissance de l'opinion, suite d'une accumulation de désillusions. On entend aussi trop fréquemment formuler cette question par des personnes qui se laissent abuser par une propagande à laquelle le cynisme donne les apparences de la profondeur: "contre qui tout cela?". La réponse est trop simple et risque de ne pas paraître convaincante: "contre personne". Le Conseil de l'Europe n'a pas à proprement parler de politique étrangère et je serais presque tenté de le regretter, parce que ce serait plus commode. Quant à la protection militaire de l'Europe, elle est du ressort d'autres organismes. La véritable question est celle-ci: "contre quoi?". La réponse n'a rien de rétrograde et elle n'est pas dictée par le désespoir. Admettre, même en le regrettant, qu'une formule politique prétendument moderne que nous propose une propagande insistante ait plus d'autorité que celle à laquelle nous sommes attachés, c'est déjà s'incliner. Les révolutions du XIXe siècle nous ont légué à cet égard, à cause même de leur succès, une tendance à l'abandon dont nous ferions bien d'examiner les origines et de nous méfier. Cette tendance n'existe d'ailleurs pas dans tous les pays membres du Conseil. Au surplus, il ne s'agit pas seulement de politique, mais d'une lutte aussi vieille que le monde et qui ne doit prendre fin que par le triomphe du Bien.

Dans la mesure où il s'agit de politique, ce qui nous ramène au Conseil de l'Europe, l'objectif commun consiste à aménager notre domaine afin de nous affranchir de contingences qui pèsent lourdement sur notre vie et de nous libérer. C'est par notre travail quotidien que nous répondrons, même sans y prendre garde, à la question: "contre quoi?".

Je désire en terminant vous dire à quel point je suis heureux de l'occasion qui m'a été donnée d'exposer à un public italien quelques idées sur le Conseil de l'Europe. Je connais, en effet, le vif intérêt que ce pays et son gouvernement portent au Conseil, tout comme j'ai eu l'occasion d'apprécier la contribution apportée par les représentants italiens à l'Assemblée. Quant au Ministre SFORZA, oserai-je dire que sa personnalité appartient autant à la cause de l'Europe unie qu'à l'Italie? A promouvoir la collaboration internationale, il a, en vérité, consacré et dédié une grande partie de sa vie et de son œuvre.

Le peuple d'Italie et ses dirigeants ont donné la preuve, dans cette après-guerre, des réserves d'énergie dont ce pays dispose, dans son effort pour se relever des ruines de la guerre. J'y vois le gage de son aptitude à contribuer à l'unification européenne. Je suis persuadé qu'il voit avec lucidité le but à atteindre. Je sais qu'il possède les qualités qu'il faut pour accepter certains sacrifices et consacrer à l'œuvre commune le meilleur de lui-même.